ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

oiseaux

Question écrite n° 89641

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur le suivi d'oiseau et notamment le « baguage acoustique ». Des études récentes ont mis en évidence l'existence de dialectes entre deux populations d'oiseaux de la même espèce habitant sur des zones éloignées. Il serait *a priori* possible de reconnaître un individu en fonction de son chant. L'une des applications possibles de ces techniques seraient d'améliorer très fortement le suivi des espèces protégées en identifiant facilement les individus en présence grâce à leur chant. Il lui demande si l'État et l'Union européenne envisagent de développer des recherches supplémentaires en ce sens.

Texte de la réponse

Les études bioacoustiques ne permettent pas d'envisager une identification individuelle qui serait valable pour toutes les espèces d'oiseaux, et qui permettrait, comme le terme de « baguage acoustique » le laisse entendre, de fournir une sorte de signature acoustique susceptible de remplacer à terme le baguage traditionnel. En effet, la plupart des études consacrées aux oiseaux chanteurs s'en tiennent à délimiter les particularités dialectales. Elles permettent de déterminer à quel dialecte et à quelle population d'origine appartient un chanteur individuel. De façon anecdotique, il peut arriver qu'un individu soit aisément repérable, car son chant diffère de ses proches voisins. Il peut ou non s'agir d'un oiseau provenant d'une autre population. Cela ne signifie pas que les individus de l'ensemble de la population pourront être distingués facilement les uns des autres par leur chant. La variation individuelle existe dans le chant des passereaux, elle peut même être forte et les oiseaux se reconnaissent entre eux, à n'en pas douter. Mais la complexité du chant des passereaux, la longueur des phrases et l'utilisation de sons purs sans différence évidente de timbre limitent les possibilités de comparaison et impliquent des analyses complexes fondées sur l'ensemble du répertoire. Ces analyses ne sont pas, à l'heure actuelle, susceptibles d'être généralisées. Il faut tenir compte également de la durée de vie limitée de la plupart des espèces, qui restreignent les possibilités de retrouver les individus d'une année sur l'autre. La possibilité d'une identification individuelle existe toutefois au sein de certains groupes, lorsque les cris ou chants ont une durée limitée, avec un timbre particulier. Des recherches scientifiques sont conduites, notamment par des Français, sur ce sujet. Ainsi, il a été prouvé par des chercheurs français que chaque manchot est identifiable au sein de la colonie par le timbre de sa voix. Des possibilités d'identification individuelle existent aussi chez le grand-duc d'Europe et le butor étoilé par exemple. Compte tenu des ces éléments, il n'est pas prévu actuellement de lancer un programme de recherche supplémentaire sur le chant des oiseaux.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 89641

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE89641

Rubrique : Animaux
Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer
Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10706
Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13739